

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **lundi 3^e jour du mois d'octobre 2011**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Madame Nicole Forgues, conseillère a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2011-224

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé avec les ajouts suivants :

- 7.16 Permanence d'un employé – Paul Lefebvre
- 8.2 Mandat à Me Denis Gauthier : servitude de drainage pour le 183, rue Dusseault
- 8.3 Ville de Danville : mandat pour déneigement d'une partie de la rue Larochelle
- 8.4 Mandat à M. Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre : dossiers des servitudes de drainage des 180 et 183, rue Dusseault

Adoptée.

2011-225

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2011-226**ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2011, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Lettre d'invitation au souper-conférence de l'AFÉAS d'Asbestos en date du 17 octobre 2011.
- Lettre de la direction de l'évaluation et gestion des baux de la Société immobilière du Québec avisant que la Corporation d'hébergement du Québec s'est légalement fusionnée à la Société immobilière du Québec.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Aucune demande des contribuables.

2011-227**CLUB 3 ET 4 ROUES DE L'OR BLANC : DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE**

Le Club 3 et 4 roues de l'Or Blanc demande l'autorisation de circuler sur la rue des Vétérans pour traverser la route 255 jusqu'au poste d'essence Beaulieu pour rejoindre leur sentier. Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos accorde son autorisation pour la circulation des VTT sur la rue des Vétérans jusqu'à la route 255 et que des panneaux de signalisation adéquats y soient installés. De plus, que la Ville d'Asbestos accorde son appui au Club 3 et 4 roues de l'Or blanc inc. dans la démarche auprès du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2011-228**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOUT 2011**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois d'août 2011, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	960 275,29 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois d'août 2011:	960 275,29 \$

Adoptée.

2011-229**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2011**

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2011, il y a été décidé d'affecter le surplus accumulé afin de permettre d'équilibrer le budget;

CONSIDÉRANT que le solde du surplus accumulé non affecté de la Ville d'Asbestos est de 1 445 937 \$ au 31 décembre 2010;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'affecter le surplus accumulé pour un montant de 119 460 \$ aux activités de fonctionnement du budget 2011.

Adoptée.

2011-230**CRÉATION DE LA RÉSERVE 2011 POUR LE FINANCEMENT DE DÉPENSES LIÉES À LA FOURNITURE DES SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE**

CONSIDÉRANT que la municipalité peut créer en vertu de l'article 569.7 de la *Loi sur les cités et villes*, par résolution, une réserve financière pour le financement de dépenses destinées à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie;

CONSIDÉRANT qu'une taxe spéciale dédiée au fonds d'infrastructures a été imposée sur le compte de taxes foncières des contribuables en 2011 pour le renouvellement des infrastructures;

CONSIDÉRANT que cette réserve est créée au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos crée une réserve 2011 de 220 778 \$ prévue à cette fin; cette réserve sera maintenant représentée par le tableau suivant :

Année	Création	Utilisation	Solde	Détails
2006	200 409,65		200 409,65	
2007	206 013,21		406 422,86	
2008	218 148,62		624 571,48	
2009	219 836,00	695 976,84	148 430,64	Travaux 1 ^{re} Avenue
2010	237 500,00		385 930,64	
2011	220 778,00		606 708,64	

Adoptée.

2011-231**ASSURANCE-COLLECTIVE – RENOUELEMENT 2011-2012**

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville d'Asbestos;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville d'Asbestos et qu'ils jugent opportun de les accepter;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

- Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par le Groupe financier AGA concernant l'assurance collective des employés de la Ville d'Asbestos pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 pour les trois groupes d'employés municipaux et aux montants mentionnés, taxes incluses.

Employés syndiqués	:	75 658,48 \$
Personnel-cadre	:	24 135,35 \$
Préretraités	:	1 650,17 \$

- Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphane Marceau du Groupe Financier AGA inc.

Adoptée.

2011-232

ACCEPTATION DE RENOUELER SON INTENTION DE PARTICIPER AU TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2012 de Transbestos inc. et de l'entente de service suggérée ;

CONSIDÉRANT qu'en 2010, la contribution de la Ville d'Asbestos a été de 33 892,29 \$ et qu'en 2011, elle était de 33 892,29 \$;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu ce qui suit :

- la Ville d'Asbestos renouvelle son intention de participer au transport adapté selon l'entente avec Transbestos inc. pour l'année 2012;
- de contribuer un montant de 34 899,79 \$ à titre de contribution municipale pour l'exercice financier 2012;
- de payer la quote-part de la Municipalité, en trois (3) versements aux dates suivantes :

- › 1^{er} versement avant le 15 janvier 2012 : 11 633,26 \$
- › 2^e versement avant le 15 avril 2012 : 11 633,26 \$
- › 3^e versement avant le 15 juillet 2012 : 11 633,27 \$

- › d'accepter le tarif de trois dollars (3 \$) par voyage, tel que prévu dans l'entente de service 2012;

- › d'assumer le mandat de porte-parole des municipalités participantes au service du transport adapté pour l'année 2012.

De plus, le maire et la trésorière sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'entente de service à intervenir.

Adoptée.

2011-233

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS POUR LE COMITÉ D'ADMISSION DE TRANSBESTOS INC.

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de nommer madame Carole Beaurivage à titre d'officier déléguée à l'admission ainsi que madame Nathalie Durocher à titre de déléguée substitut au comité d'admission de Transbestos inc.

Adoptée.

2011-234

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-137 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 712 900 \$ ET UN EMPRUNT DE 712 900 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACTIVITÉS AQUATIQUES

ATTENDU QUE le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier.

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que l'article 6 du règlement numéro 2008-137 soit remplacé par le suivant :

« ARTICLE 6- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement. »

Adoptée.

2011-235

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-138 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 387 300 \$ ET UN EMPRUNT DE 387 300 \$ POUR L'EXÉCUTION DU PROJET DE REVITALISATION DES PARCS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier.

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que l'article 6 du règlement numéro 2008-138 soit remplacé par le suivant :

« ARTICLE 6- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement. »

Adoptée.

2011-236

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-159 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 325 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 325 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES SUR LA RUE DESHAIES ET UNE PARTIE DE LA RUE DU ROI

ATTENDU QUE le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier.

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que l'article 6 du règlement numéro 2010-159 soit remplacé par le suivant :

« ARTICLE 6- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement. »

Adoptée.

2011-237**RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX : APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DE LA QUOTE-PART 2012**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté son budget pour l'exercice financier 2012 lors d'un récent conseil d'administration et qu'elle a transmis ce dit budget à toutes les municipalités membres pour approbation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter le budget 2012 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et d'accepter de payer la quote-part 2012 de la Ville d'Asbestos au coût total de 380 377 \$ comparativement à 380 580 \$ pour 2011.

Adoptée.

2011-238**DEMANDE À RECYC-QUÉBEC : VERSEMENT DE LA COMPENSATION A LA REGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé du conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos demande à Recyc-Québec, que la compensation à verser, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, soit versée directement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux, le tout considérant ce qui suit :

- que cette période est sous la juridiction de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux dont la Ville d'Asbestos est membre ;
- que la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux est fondée de pouvoir dans ce dossier ;
- que la Ville d'Asbestos lui délègue sa compétence pour tout ce qui est de la collecte et du transport des matières recyclables et des ordures ;
- que la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a assumée tous les frais de collecte et de transport durant cette période.

Adoptée.

CHANGEMENT DU NOM DE LA RUE DE L'ARDOISE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PROJET ESTRIE-ENVIROPÔLE : POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil déposent publiquement un document officialisant leur position relativement au projet Estrie-Enviropôle. Ce document fait partie intégrante du présent procès-verbal en annexe.

2011-239**MANDAT GENERAL AU CABINET MARTEL, BRASSARD, DOYON, S.E.N.C.**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser les représentants de la Ville d'Asbestos à recourir aux services du cabinet Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 selon les termes de l'offre de services du 27 septembre 2011.

Adoptée.

2011-240**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA VILLE D'ASBESTOS INC. : VERSEMENT DU SOLDE DE LA CONTRIBUTION 2011**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos verse à la Corporation de développement socioéconomique de la Ville d'Asbestos inc. un montant de 35 000 \$ correspondant à la balance de la contribution totale de 85 000 \$ prévue au budget 2011.

Adoptée.

2011-241**PERMANENCE D'UN EMPLOYÉ : PAUL LEFEBVRE**

Conformément aux conditions requises nécessaires pour obtenir sa permanence, M. Paul Lefebvre a dûment complété ses conditions. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que monsieur Lefebvre obtienne le statut d'employé permanent à la Ville d'Asbestos, et ce, au salaire et aux conditions de la convention collective le régissant.

Adoptée.

2011-242**MANDAT POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU BASSIN C1 DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix ayant été préparée et transmise à des entrepreneurs se spécialisant en toiture pour la réfection de la toiture du bassin C1 de l'usine de traitement des eaux usées, deux propositions furent reçues et trouvées comme suit :

- Toitures Everest D.O.M. inc. : 24 835,65 \$
- Les Toitures Daniel inc. : 33 524,70 \$

Après vérification et conformité des soumissions, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'octroyer le contrat à Toitures Everest D.O.M. inc. au coût total de 24 835,65 \$ incluant les taxes, le plus pas soumissionnaire conforme.

Adoptée.

2011-243**MANDAT À ME DENIS GAUTHIER, NOTAIRE : SERVITUDE DE DRAINAGE POUR LE 183, RUE DUSSEULT, ASBESTOS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de mandater à Me Denis Gauthier, notaire, pour la rédaction d'un acte de servitude de drainage sur le lot 3 172 220 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Richmond (183, rue Dusseault, Asbestos), propriété de M. André Chagnon.

- Que les frais afférents à ce contrat notarié soit à la charge de la Ville d'Asbestos.
- Que monsieur Hugues Grimard, maire et madame Marie-Christine Fraser, greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos ledit contrat.

Adoptée.

2011-244**MANDAT À LA VILLE DE DANVILLE : TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DANS LE SECTEUR TROIS-LACS**

Suite à l'offre faite par la Ville de Danville de procéder au déneigement de la rue Larochelle dans une certaine section, et ce, tel que par les années passées, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'accorder le mandat de déneigement au coût de 654,94 \$ taxes incluses, payable en 4 versements.

Adoptée.

2011-245**MANDAT À M. ROLLAND-DESLANDES, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE : DOSSIERS DE SERVITUDES DE DRAINAGE**

CONSIDÉRANT que des canalisations d'eau ont été installées sur des propriétés privées sises au 180 et 183, rue Dusseault à Asbestos;

CONSIDÉRANT que des actes de servitudes de drainage seront établis par Me Denis Gauthier, notaire, qui a reçu ce mandat par la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que de nouvelles descriptions techniques ainsi que de nouveaux certificats de localisation identifiant l'emplacement des conduites de drainage installées sur les terrains des 180 et 183, rue Dusseault, doivent être réalisés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos mandate M. Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre, pour préparer l'ensemble des documents nécessaires à la préparation de servitudes de drainage pour les 180 et 183 rue Dusseault, soit des nouvelles descriptions techniques et des certificats de localisation.

Que les frais afférents à ces services professionnels soient à la charge de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2011-246**APPUI AU CENTRE RÉCRÉATIF D'ASBESTOS INC.**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos appuie le projet du Centre récréatif d'Asbestos dans le cadre d'une demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives. Le projet est divisé en trois volets :

- 1) Remplacement de la dalle de béton (plancher) de la surface glacée;
- 2) Isolation des murs extérieurs de la bâtisse du Centre récréatif;
- 3) Agrandissement d'un entrepôt de 30 ' x 40 ' pour le remisage du matériel.

Adoptée.

2011-247**OCTROI CONTRAT POUR RECOUVREMENT DE PLANCHERS AU CENTRE DE LOISIRS NOTRE-DAME DE TOUTES-JOIES**

Une demande de prix sur invitation ayant été transmise à certains fournisseurs pour l'achat et le recouvrement de sol dans le Centre de loisirs Notre-Dame de Toutes-Joies, une seule soumission a été reçue de Couture Planchers-Design inc. de Sherbrooke et trouvée comme suit :

TYPE DE REVETEMENT	PRIX FORFAITAIRE (EXCLUANT LES TAXES)
Type 1 : revêtement de linoléum	16 990 \$
Type 2 : revêtement en tuile commerciale	8, 500 \$
Type 3 : revêtement en planchette de vinyle	10 580 \$
Type 4 : revêtement de céramique	3 550 \$

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu ce qui suit :

- de choisir pour la grande salle du Centre de loisirs le revêtement en planchette de vinyle (type 3) et pour l'entrée le revêtement de céramique (type 4).
- d'accorder le contrat de fourniture et d'installation des revêtements choisis à Couture Planchers-Design inc. au coût de 14 130 \$ excluant les taxes.

Adoptée.

2011-248**PACTE RURAL VOLET LOCAL : APPROBATION DU PROJET DU CLUB DE JUDO ET APPEL DE PROJETS**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos approuve le projet du Club de Judo présenté dans le cadre du volet local du Pacte rural et qu'un montant de 7 500 \$ soit accordé à ce projet. De plus, que la Ville d'Asbestos lance un appel de projets pour le solde du montant disponible pour l'année 2011.

Adoptée.

2011-249

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-116 : DEUXIEME PROJET DE RÈGLEMENT (ZONE 61 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL RUE DU ROI ET USAGES COMMERCIAUX ACCESSOIRES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : Zonage en 2006;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire modifier son règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que la procédure pour modifier le règlement de zonage débute avec l'adoption d'un premier projet de règlement de modification qui est soumis à une consultation publique et qui est suivi par l'adoption d'un second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a été tenue le 3 octobre 2011 à 19 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que le Conseil de la Ville d'Asbestos adopte le deuxième projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : Zonage de la Ville d'Asbestos tel que ci-dessous reproduit :

Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : Zonage de la Ville d'Asbestos (Zone 61 et usages commerciaux accessoires dans les zones industrielles)

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le règlement de zonage sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement de zonage numéro 2006-116 en 2006;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville d'Asbestos après la fin des travaux de démolition de son ancien hôtel de ville, projette un nouveau développement résidentiel dans ce secteur de son territoire;

ATTENDU QUE pour réaliser ce nouveau projet domiciliaire, il y a lieu de modifier certaines zones et usages afin de se conformer à la réglementation;

ATTENDU QUE des précisions doivent être apportées concernant les usages accessoires de nature commerciale dans les zones industrielles ;

ATTENDU QU'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue le _____ 2011 par le conseiller _____;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

Article 1.-

La carte de zonage est modifiée de façon à transformer la zone « 61-P » en zone « 61-R », et ce, afin de permettre les usages résidentiels de types bifamilial, trifamilial et multifamilial dans ce secteur, tel que montré à la nouvelle grille de spécifications en annexe A.

Article 2-

La zone 61 est agrandie en empiétant dans la zone 65-C sur la rue du Roi, tel que montré au croquis en annexe B.

Article 3-

Le chapitre 6 « Usages principal, complémentaire et domestique » du règlement de zonage numéro 2006-116 est modifié par le présent règlement en ajoutant le nouvel article 6.4 qui se lit comme suit :

6.4 USAGES COMMERCIAUX ACCESSOIRES À UN USAGE INDUSTRIEL

Dans les zones industrielles 16-I, 21-I et 134-I, les usages accessoires de nature commerciale dans un usage de production industrielle sont autorisés en autant que l'espace occupé par l'activité accessoire n'occupe pas plus de 40% de la superficie totale de plancher du bâtiment.

Article 4-

Les grilles de spécifications des zones 16-I, 21-I et 134-I sont annotées afin que les précisions du nouvel article 6.4 y soient reflétées. (Annexe C)

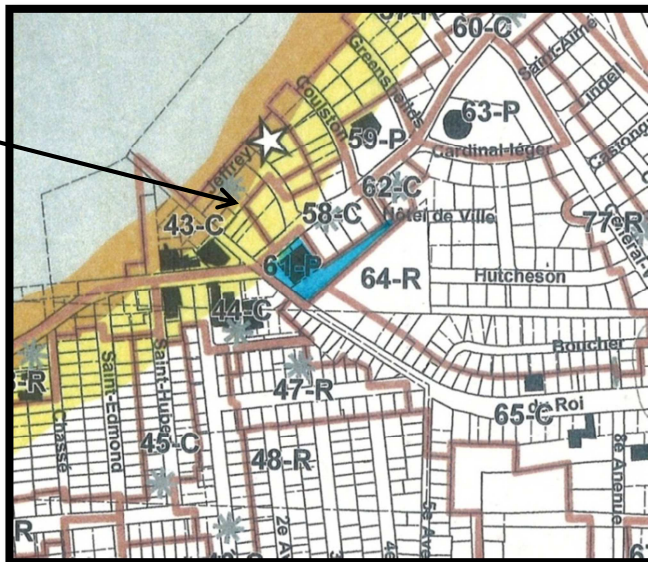
Article 5-

Le présent règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

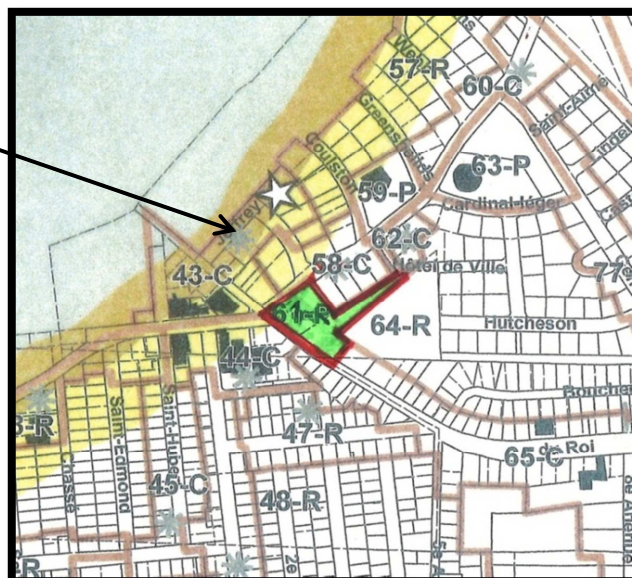
Adoptée

Annexe B

Ancienne zone 61-P



Nouvelle zone 61-R



Adoptée.

AVIS DE MOTION

Modification au règlement de zonage numéro 2006-116 (Zone 61 et usages commerciaux accessoires dans les zones industrielles)

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos afin de transformer la zone 61-P en zone 61-R afin de permettre les usages résidentiels de types bifamilial, trifamilial et multifamilial et de préciser certains usages commerciaux accessoires dans les zones industrielles 16-I, 21-I et 134-I. Copie du projet de règlement sera remis aux membres du conseil avant son adoption puisque dispense de lecture est demandée par le directeur général et greffier-suppléant.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport mensuel de septembre 2011 préparé par M. David Bélanger, directeur du Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
JANVIER	6	1 558 400 \$	1 550 400 \$
FÉVRIER	8	48 500 \$	1 598 900 \$
MARS	8	77 000 \$	1 675 900 \$
AVRIL	30	281 100 \$	1 957 000 \$
MAI	62	657 260 \$	2 614 260 \$
JUIN	75	449 550 \$	3 063 810 \$
JUILLET	47	1 733 101 \$	4 796 911 \$
AOÛT	41	230 210 \$	5 027 121 \$
SEPTEMBRE	35	363 070 \$	5 390 191 \$

2011-250

PROJET DE CENTRE DE COORDINATION DES MESURES D'URGENCE : DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a déménagé sa caserne incendie dans un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos va aménager un mini-poste de la SQ de la MRC des Sources dans ce même bâtiment;

CONSIDÉRANT que dans la nouvelle caserne, de l'espace est disponible pour l'aménagement d'installations dédiées à la gestion des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'avoir un lieu regroupant plusieurs services voués à la gestion de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos possède déjà plusieurs équipements pour gérer les mesures d'urgence dont le système *MédiaPhone*, système de communication PCPC etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé du conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos présente une demande de subvention auprès du ministère de la Sécurité publique afin de réaliser le projet d'un centre de coordination des mesures d'urgence.

Que le directeur du service de la sécurité publique d'Asbestos soit autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette demande.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question des contribuables.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Nathalie Durocher :

- › Décorations d'Halloween par Comité Rue principale
- › Panneau d'information sur la 1^{re} Avenue : disponible pour les organismes à but non-lucratif
- › Conférence de Pierre Côté pendant la semaine du 17 au 22 octobre dans le cadre de la semaine sur la lutte (billet au coût de 7 \$)

Le conseiller Alain Roy :

- › Travaux de dragage dans le lac Trois-Lacs
- › Mise en place du parc régional du Mont-Ham;
- › Le 15 septembre dernier, il a participé à Villes et villages en santé

Le conseiller Serge Boislard :

- › Accident qui a eu lieu cet été à la Régie des Hameaux : camion perte totale. L'assurance a payé 135 000 \$ sur un camion d'une valeur de 250 000 \$;
- › Statistiques sur le tonnage des collectes de matières compostables (bac brun)
- › Demande que les citoyens soient sensibilisés pour l'entretien de leur propriété.

Le conseiller Pierre Benoit :

- › Semaine de prévention des incendies : le 12 octobre à 19 heures, « la grande évacuation ».

Le conseiller Jean Roy :

- › Fin du projet de démolition de l'hôtel de ville.

2011-251

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé et résolu que la présente séance soit levée à compter de 21 h 00.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

/lg

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**